



Communiqué de presse pour diffusion immédiate

Témiscouata-sur-le-Lac, le 18 avril 2017

Collaborer pour la protection de l'eau au Bas-Saint-Laurent et en Gaspésie

Les organismes de bassin versant (OBV) du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie se concertent pour optimiser la collaboration sur les enjeux régionaux concernant l'eau et les écosystèmes aquatiques. Les 6 et 7 avril dernier, six organismes de gestion intégrée de l'eau se sont rencontrés à Saint-François d'Assise, pour un condensé d'échanges et de partage sur les enjeux de l'eau, les stratégies de promotion des bonnes pratiques, les expériences gagnantes d'accompagnement des municipalités, et les meilleurs mécanismes de gestion de l'eau.

Parmi les enjeux importants qui ont fait l'objet de discussions :

- La protection de l'eau potable (de surface et souterraine);
- Le contrôle des espèces aquatiques envahissantes;
- La qualité des habitats aquatiques;
- Le contrôle de l'érosion et du ruissellement de surface;
- La sensibilisation et l'éducation de la société civile et des décideurs publics.

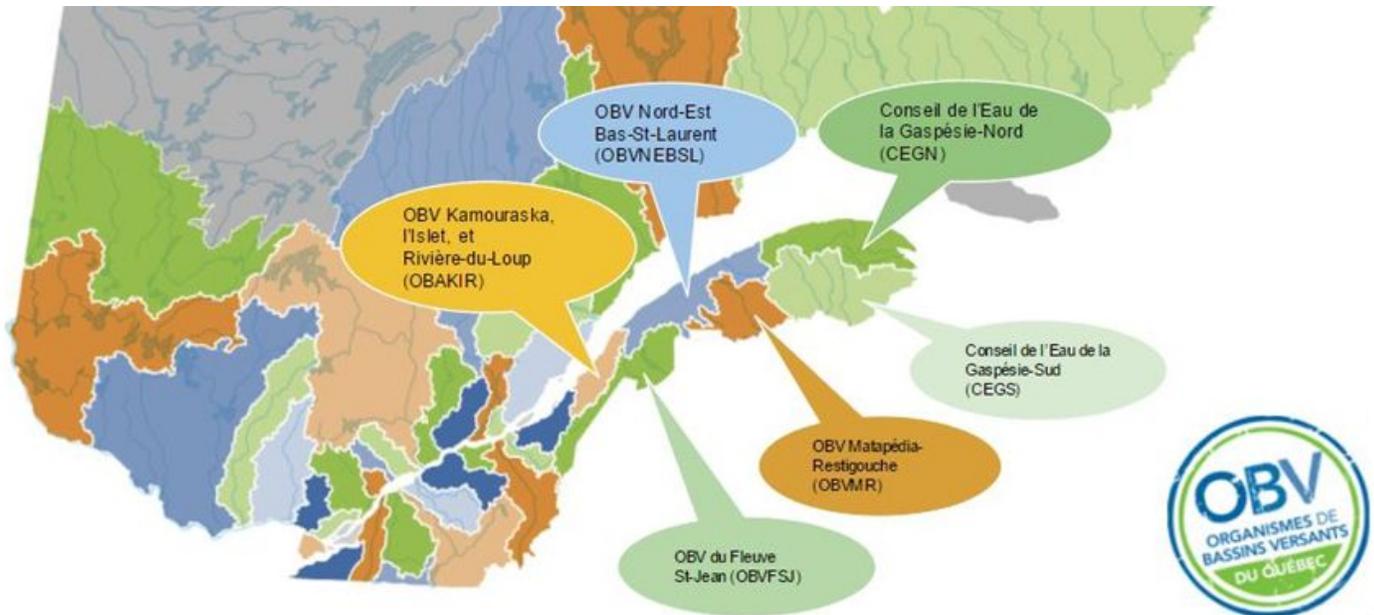
Les OBV du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie en chiffres :

- **22 professionnels en environnement;**
- **6 Plans directeurs de l'eau** approuvés par le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements climatiques.
- **6 sièges sociaux en région** (Témiscouata-sur-le-Lac, Rimouski, Causapscal, Bonaventure, Saint-Maxime-du-Mont-Louis, Saint-Pascal-de-Kamouraska);
- **108 administrateurs** répartis dans 6 conseils d'administration et issus des secteurs : économique, premières nations, agricole, forestier, municipal et communautaire;
- **153 municipalités et 13 MRC directement impliquées** dans la mise en œuvre des Plans directeurs de l'eau.

Depuis 2009, la **gestion intégrée de l'eau par bassin versant** est généralisée à l'ensemble du Québec méridional. Le territoire est partagé en 40 zones de gestion intégrée des ressources en eau (GIRE). Chacune de ces zones de GIRE est attribuée à un organisme de bassin versant. On en retrouve six dans le Bas-Saint-Laurent et la Gaspésie.

1. Organisme de bassin versant du fleuve Saint-Jean (OBVFSJ);
2. Organisme de bassin versant Matapédia-Restigouche (OBVMR);
3. Organisme des bassins versants du Nord-Est du Bas-Saint-Laurent (OBVNEBSL);

4. Conseil de l'eau du Nord de la Gaspésie;
5. Conseil de l'eau Gaspésie Sud;
6. Organisme de bassin versant Kamouraska, l'Islet, Rivière-du-Loup (OBAKIR).



La gestion de l'eau, ça passe par les organismes de bassin versant!

Les organismes de bassin versant sont des organisations reconnues en vertu de la loi sur l'eau du Québec (2009). Ils ont pour mandat principal d'élaborer et mettre à jour un Plan directeur de l'eau, en faire la promotion, ainsi que le suivi de sa mise en œuvre. Ils sont financés par le MDDELCC.

Quel est votre OBV?

Visitez le site internet du Regroupement des organismes de bassins versants du Québec (ROBVQ) pour trouver quel organisme s'occupe de la gestion intégrée de l'eau près de chez vous! <https://robvq.qc.ca/obv/rechercheVille>

Michel Grégoire, OBV du fleuve Saint-Jean

- 30 -

Pour informations ou entrevues

Michel Grégoire
Directeur de l'organisme de bassin versant du fleuve Saint-Jean
Téléphone : 418-899-0909
Courriel : direction@obvfleuestjean.com